

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 26 février 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/02/18/MB.-

ORDRE DU JOUR :

18. Jumelage Morlanwelz – Pleszew – Invitation de Monsieur le
Bourgmestre par Monsieur l’Ambassadeur de Belgique à Varsovie –
Prises en charge des frais de voyage – Autorisation – Décision.-

Sont présents : M. MOUREAU Christian., 1^{er} Echevin-Président ;
Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO
Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, Mme BILLIET Virginie,
M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève,
DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM.
DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2001 dans laquelle le
Conseil communal prend acte de la politique de jumelage entre la Commune
de Morlanwelz et celle de Pleszew ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2001 par laquelle le
Conseil communal approuve la convention de jumelage entre la Commune de
Morlanwelz et la Commune de Pleszew ;

Vu l’invitation de Monsieur l’Ambassadeur de Belgique à Varsovie de Monsieur
le Bourgmestre de Morlanwelz du 9 décembre 2008 ;

Vu le dossier mis à disposition des membres du Conseil communal au
secrétariat communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Décide, à l’unanimité :

Article 1 : d’autoriser Monsieur le Bourgmestre de se rendre à Varsovie du
mercredi 4 mars au vendredi 6 mars 2009.

Article 2 : de prendre en charge sur l’article 569/124-48 du budget ordinaire les
frais de voyage et de séjour.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,